

CIRCULAIRE 196-18
Le 10 décembre 2018

OUVERTURE DU JOUR DE NÉGOCIATION À 2 H (HEURE DE L'EST) POUR LES CONTRATS À TERME SUR INDICES

Suite à la publication de la circulaire [180-18](#), Bourse de Montréal Inc. annonce qu'à compter du 25 février 2019, la négociation applicable aux contrats à terme sur indices suivants débutera à 2 h HE à plutôt qu'à 6 h HE :

- Contrats à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF)
- Contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 (SXM)
- Contrats à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX (SCF)
- Contrats à terme sur l'indice aurifère mondial S&P/TSX (SXA)
- Contrats à terme sur l'indice plafonné de la finance S&P/TSX (SXB)
- Contrats à terme sur l'indice plafonné des technologies de l'information S&P/TSX (SXH)
- Contrats à terme sur l'indice composé S&P/TSX – Banques (secteur) (S XK)
- Contrats à terme sur l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX (SXU)
- Contrats à terme sur l'indice plafonné de l'énergie S&P/TSX (SXY)

Veuillez trouver en annexe les caractéristiques de produits mises à jour.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Gladys Karam, Directrice, Dérivés sur actions, au 514 871-7880 ou par courriel à gladys.karam@tmx.com.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions